

Le Vademecum du Référent Culture Territorial

AVRIL 2021

Ce vade-mecum trace de manière synthétique des pistes qui pourront aider le référent culture territorial dans sa mission. Sans chercher à être exhaustif, il s'attachera à trouver son propre chemin pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de son territoire.

La mission du référent culture territorial est riche et variée. Elle dépend du contexte de chaque territoire et se construit progressivement, en relation avec chaque partenaire. Capable d'apporter une information et des conseils dans la réalisation, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des projets, le Référent Culture Territorial (RCT) renforce par sa présence, les actions d'Education Artistiques et Culturelle (EAC) en favorisant la proximité. Le Référent Culture Territorial, en tant que ressource, favorise par son action le déploiement d'ADAGE, la dynamique de réseau à l'échelle territoriale au service du 100 % EAC.

Le cadre général

LA MISSION DU RCT

PARTICIPER AU DÉPLOIEMENT D'ADAGE



ETRE LE RÉFÉRENT ET L'INTERLOCUTEUR EAC ...

D'UN TERRITOIRE

- Participer aux COPIL et COTECH des conventions territoriales EAC ou des territoires, en représentation de la DAAC.
- Faire le lien entre les collectivités, la DAAC et les établissements (partage d'informations, accompagnement pédagogique des projets)

D'UN RÉSEAU

- être le référent ADAGE du réseau des professeurs référent culture des établissements scolaires de son territoire (informations, assistance)

DES STRUCTURES CULTURELLES DE SON TERRITOIRE

- Apporter informations et aide pédagogique quant aux projets proposés
- Articuler une offre territoriale aux objectifs académiques et nationaux des politiques concertées EAC

Les modalités

LA MISSION DU RCT

2 HEURES

Deux heures de travail hebdomadaires sont nécessaires pour effectuer cette mission. Le RCT est libre d'organiser son travail comme il le souhaite.

1 IMP

La mission est rémunérée à hauteur d'une IMP d'un montant de 1250 euros pour l'année scolaire en cours.

DÉPLACEMENTS

Les déplacements se font essentiellement au sein du territoire. Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donneront lieu à aucun défraiement supplémentaire (hors formation).

Le référent culture territorial bénéficie d'un ordre de mission permanent couvrant son territoire.

21-22

La mission est susceptible d'être reconduite après évaluation, en fonction des besoins et des moyens du service et sur la base d'un bilan d'activité.



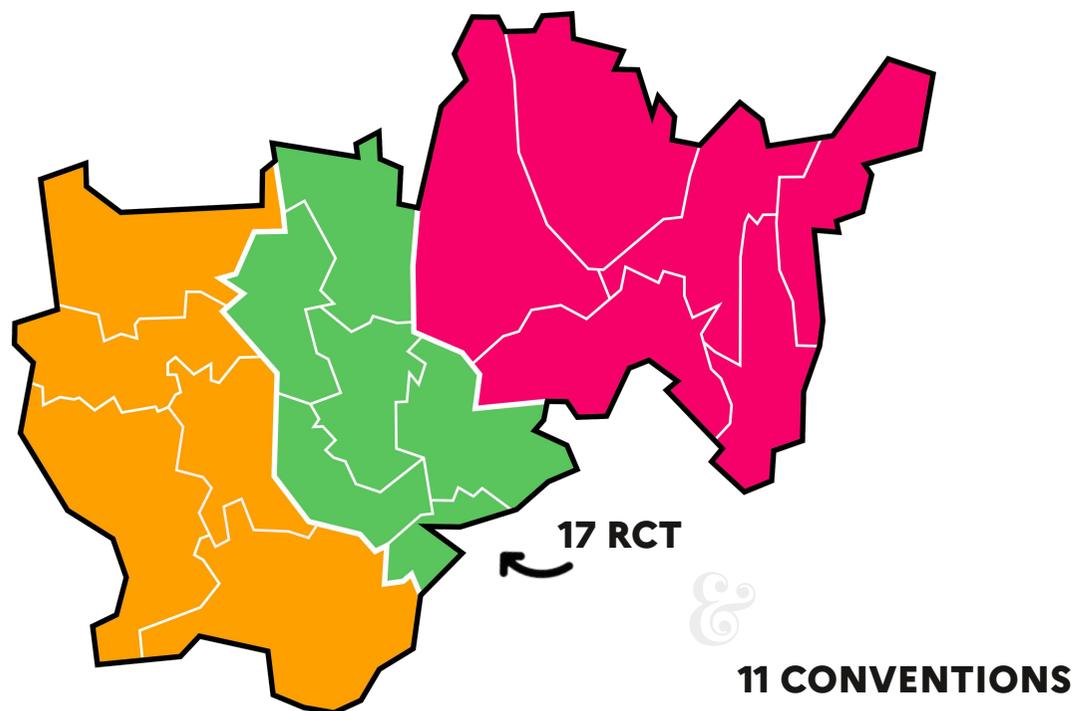
La mission doit rester compatible avec l'emploi du temps de l'enseignant dans son établissement. La DAAC ne fera pas de convocation ou d'autorisation d'absence pour assister aux réunions (sauf pour les formations assurées par la DAAC).

Le territoire

CARTES ET CONVENTIONS

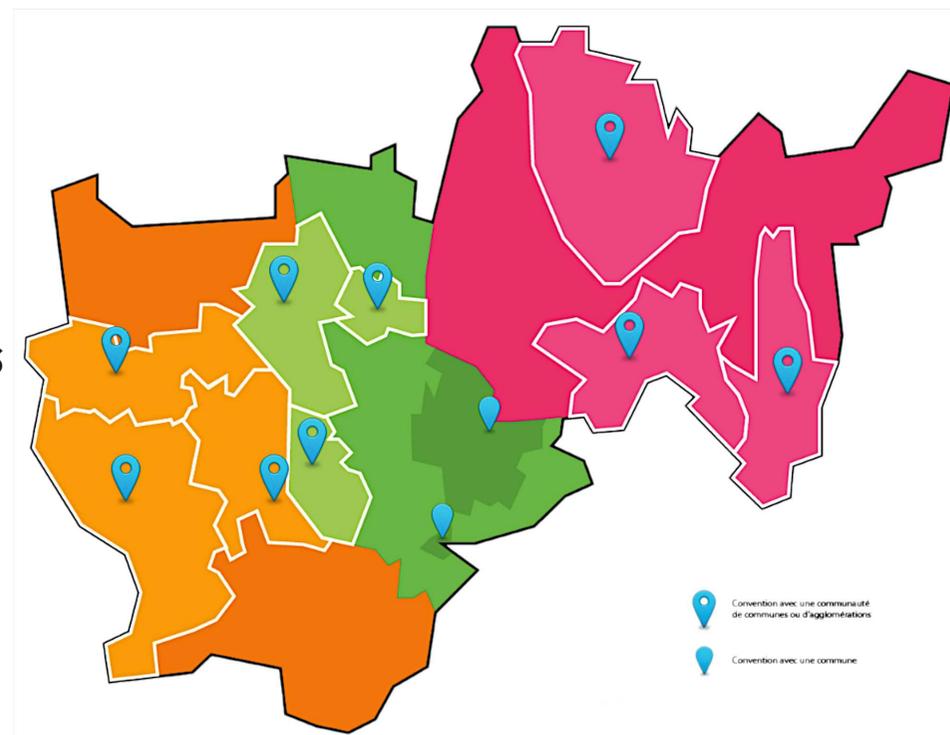
CONVENTION ?

Les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) consistent en un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires dans le principe du « 100 % EAC ». Elles sont signées par la DAAC, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les collectivités territoriales.



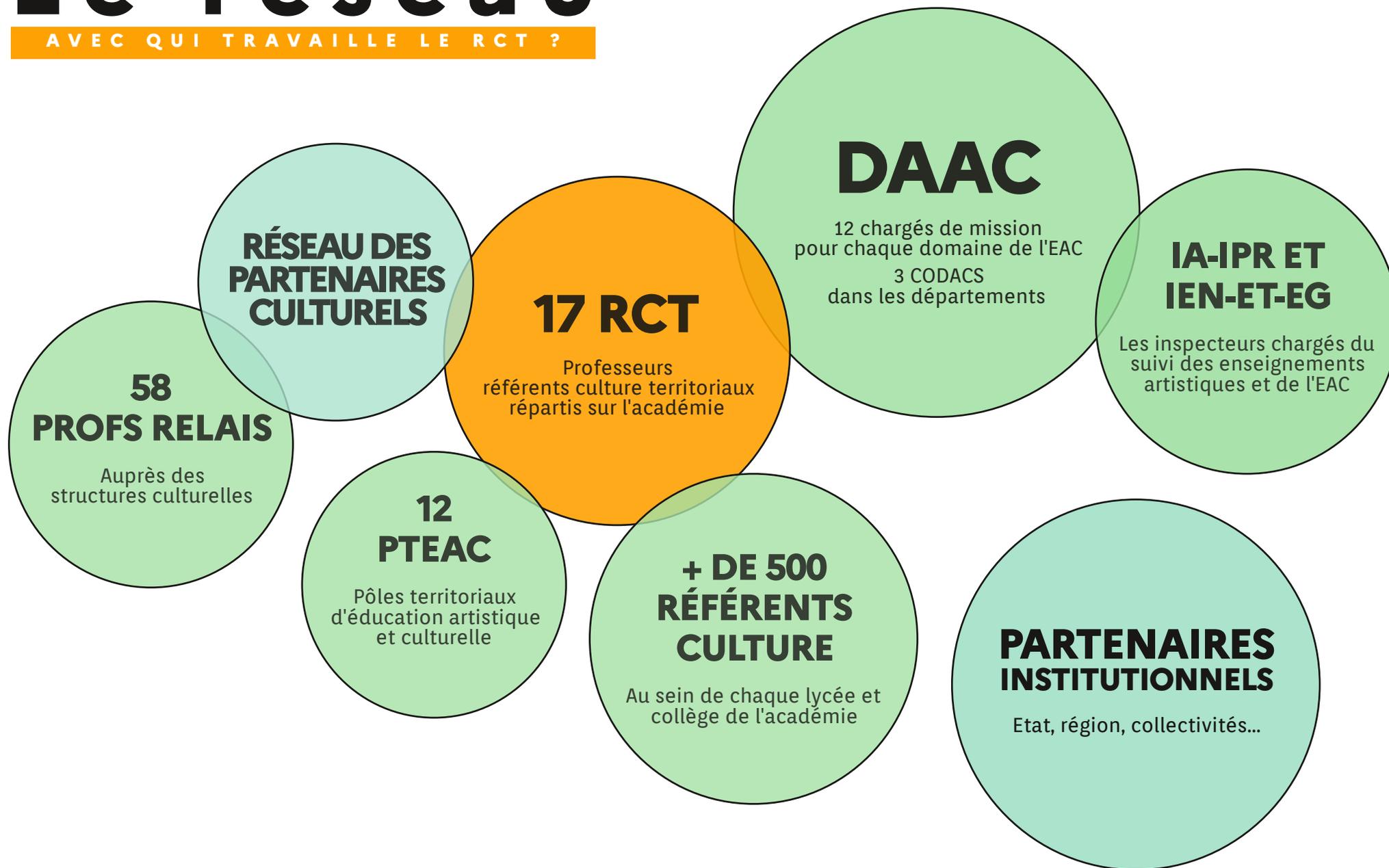
65% DES TERRITOIRES

Lorsqu'il est concerné, le RCT s'appuie fortement sur ces conventions pour sa mission de développement des pratiques artistiques et culturelles sur son territoire.



Le réseau

AVEC QUI TRAVAILLE LE RCT ?



La DAAC

AVEC QUI TRAVAILLE LE RCT ?

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

Valérie PERRIN, Déléguée académique aux arts et à la culture

Fabrice MAZZOLINI, Délégué Académique Adjoint

Gwénaëlle LEBORGNE, Secrétariat DAAC

LES CHARGÉS DE MISSION

Sylvie BABIN, Culture scientifique & Développement Durable

Fabien BOULAY, Chef de projet ADAGE & Webmaster

Lorette CHAMPAGNAT, Musique

Céline DE BUTTET, Coordinatrice du PREAC Opéra & Expressions vocales

Eric DELOURME, Mémoire, Patrimoine & Architecture

Linda DUGRIP, Chargée de mission académique

Anne FOURNIER, Littérature

Catherine GUILLEMIN, Suivi des projets EAC dans les lycées professionnels

Anouk MÉDARD, Danse et Arts du cirque et PREAC Danse et arts du mouvement

Nicolas MIRAILLET, Cinéma et Coordination PREAC Cinéma

David RIGNAULT, Théâtre

Laurent SAGET, Administration ARCIS

ACTION CULTURELLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

ce.ia01-ien-preel@ac-lyon.fr

Jean-Luc LIONS, Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'action culturelle 1er degré

Sophie BRUN-CARREAU, Chargée de mission action culturelle

ACTION CULTURELLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Jean-Pierre MEYER, Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier "culture et partenariats"

Thomas GERARD, Conseiller pédagogique départemental

ACTION CULTURELLE DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Pôle réussites éducatives et action culturelle

ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr

René-Pierre RABAUX, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de mission 'Action culturelle'

Marie-Anne SANTONI, Conseillère pédagogique départementale

André DELIMATA, Chargé de mission

Le 1er degré

FONCTIONNEMENT

CHAQUE DÉPARTEMENT EST DÉCOUPÉ EN CIRCONSCRIPTIONS.

Chaque circonscription regroupe les écoles d'une ou plusieurs communes (secteurs public et privé). Le pilotage départemental est assuré par les DSDEN.

CHAQUE CIRCONSCRIPTION EST PILOTÉE PAR UN IEN.

(Inspecteur de l'Education Nationale)

LES IEN SONT SECONDÉS PAR 2 CPC.

(Conseillers Pédagogiques de Circonscription)

Un des deux conseillers a le rôle de référent culture. Il est en mesure de repérer les demandes et les besoins des écoles de la circonscription et d'accompagner, le cas échéant, une équipe dans la rédaction d'un projet d'EAC.

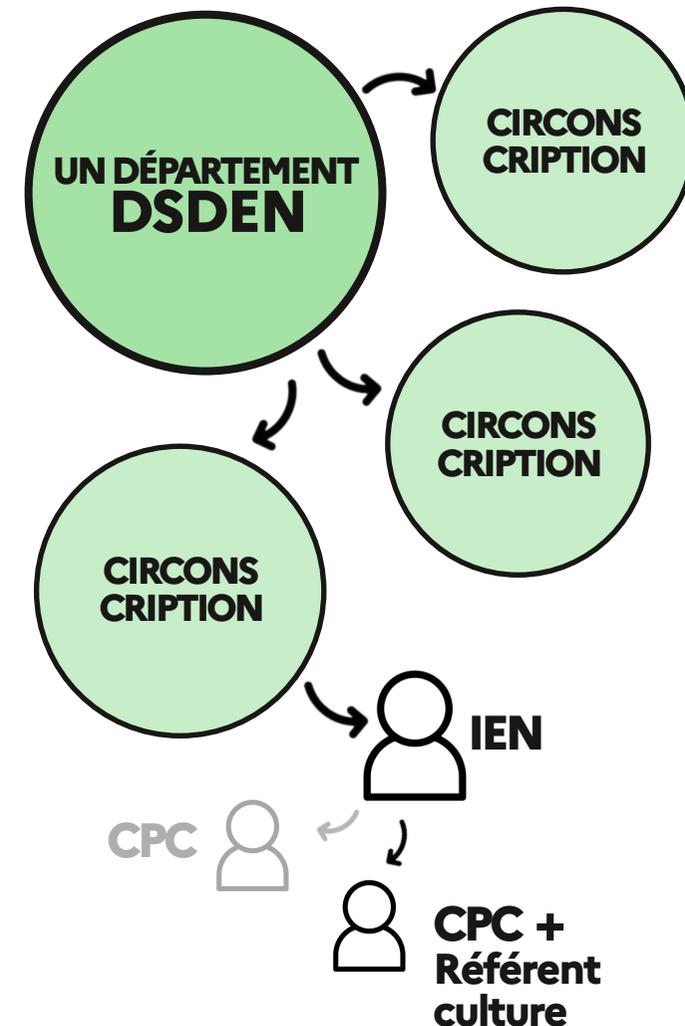
CHAQUE DÉPARTEMENT A UN IEN EN CHARGE DU DOSSIER CULTURE.

En fonction des départements, il existe un ou plusieurs CPD ou conseillers pédagogiques départementaux pour l'épauler (spécificités musique, arts visuels). Cette équipe a pour mission d'avoir une vue complète sur le département, de travailler avec les différents partenaires culturels et d'être force de proposition pour équilibrer les demandes et impulser des projets.

CHAQUE ÉCOLE EST PILOTÉE PAR UN DIRECTEUR.

Il n'est pas le supérieur hiérarchique de ses collègues. C'est en équipe que le PEAC de l'élève se construit. C'est le directeur qui in fine a les droits d'écriture sur Adage en cas de dépôt de projets.

- ! Toute communication officielle, autre qu'un échange interpersonnel, doit être approuvée par la DAAC et ensuite transmis aux IEN en charge de la circonscription qui relaie le message dans les écoles dont il a la charge.



Les missions

QUE FAIT LE RCT ?

INFORME

Il porte la politique nationale et la politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle dans le périmètre de son territoire.

Il apporte sa connaissance des programmes, de l'éducation artistique et culturelle auprès des structures culturelles, des collectivités et des équipes pédagogiques

Il informe les acteurs sur le fonctionnement d'ADAGE afin d'en faciliter le déploiement.

Il assure la communication entre la DAAC, le réseau d'établissements et les partenaires territoriaux.

RENCONTRE

Il rencontre et reste à l'écoute des acteurs du territoire (coordonnateurs des conventions territoriales, Codaac, référents culture, ...).

Il représente la DAAC à l'échelle locale.

S'INFORME

Il s'informe sur le site de la DAAC de l'actualité de l'EAC.

Il se forme à l'utilisation de la plateforme Adage

FORME

Il participe à la formation des référents culture et l'accompagnement des chefs d'établissement et des directeurs d'école à l'usage de l'outil ADAGE afin de garantir une meilleure circulation de l'information concernant des projets d'Education Artistique et Culturelle (accompagnement, montage, évaluation des projets).

ACCOMPAGNE

Il accompagne le réseau des professeurs de son territoire de rattachement via l'application ADAGE à la construction et la mise en œuvre aux projets territoriaux.

ANIME

Il est un relais des réseaux d'établissements et des écoles, des professeurs référents culture et les structures culturelles présents sur son territoire de rattachement

Il accompagne la coopération entre la DAAC et la DRAC, les collectivités territoriales (villes, communautés de communes, départements, région Auvergne-Rhône-Alpes) et les structures culturelles présentes sur le territoire afin de diffuser, promouvoir et valoriser les offres en EAC construites en partenariat.

Il participe au titre de la DAAC, en fonction de ses disponibilités, aux comités de pilotage et aux comités techniques des conventions signées sur le territoire, dans le cas d'un périmètre d'intervention couvert par une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).

L'agenda

L'ANNÉE DU RCT

SEPTEMBRE

Accompagner les référents culture dans leur participation à l'appel à projets annuel sur ADAGE.

JANVIER > FÉVRIER

Participer à la formation des référents culture.

MAI > JUIN

Accompagnement territorial de l'appel à projet Adage.
S'informer sur les dispositifs et parcours proposés pour les installer sur le territoire.

OCTOBRE > DÉCEMBRE

Dresser un premier bilan de l'appel à projets : état des lieux des projets validés (cartographie, statistiques) / analyse des projets refusés et accompagnement des équipes.

OCTOBRE > AVRIL

Accompagner les référents culture dans le recensement EAC sous ADAGE.

ADAGE

APPLICATION NATIONALE



ADAGE signifie Application Dédicée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle. C'est un logiciel national développé pour permettre le suivi et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle. Il s'appuie sur deux volets principaux : l'appel à projets et le recensement.

Cet outil est au coeur désormais du pilotage de l'EAC dans les académies. Le RCT doit en avoir une bonne maîtrise afin de pouvoir jouer son rôle de personne ressource auprès des référents culture de son territoire.

APPEL À PROJETS... POUR QUOI ?

L'appel à projets de la DAAC vise à repérer et accompagner plus de 500 projets par an sur toute l'académie, dans le second et le premier degré.

APPEL À PROJETS... COMMENT ?

Depuis la rentrée 2020, l'appel à projets se déroule sous l'application ADAGE. Les projets sont sélectionnés selon un cahier des charges précis disponible sur le site de la DAAC. Le RCT se doit de connaître ce cahier des charges afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet mais il n'intervient pas dans le montage et la rédaction des projets ; Il apporte son concours en répondant aux questions. Les chargés de mission de la DAAC ont vocation à accompagner les porteurs de projets dans leur montage.

APPEL À PROJETS... QUAND ?

La saisie des projets se déroule entre les mois de mai et septembre. Les commissions d'expertise statuent fin septembre / début octobre et donnent leur décision rapidement pour une mise en route des projets dès le mois d'octobre de l'année en cours.

RECENSER... POUR QUOI ?

Le recensement de toutes les actions en éducation artistique et culturelle permet de mettre la lumière sur un foisonnement d'actions et de le valoriser. Il se destine à toute la communauté éducative, à des fins d'émulation et d'entraînement notamment, mais également à notre institution puisqu'il s'agit de démontrer que l'éducation artistique et culturelle est vivante, dynamique.. et indispensable.

RECENSER... COMMENT ?

La plateforme ADAGE a été spécialement développée pour cela afin de faciliter le travail des rédacteurs. Le RCT maîtrise ADAGE et peut accompagner les référents culture dans cette mission. Le rôle du RCT est incontournable pendant cette période de recensement

RECENSER... QUAND ?

Tous les établissements scolaires de France sont invités à procéder au recensement entre les mois d'octobre et mai de l'année en cours.

Lexique

ACRONYMES...

DAAC

Délégation Académique aux Arts et à la Culture.
Il en existe une dans chaque académie.

EAC

Education Artistique et Culturelle. Acronyme générique que l'on retrouve notamment dans l'objectif du "100% EAC".

RCT

Référent Culture Territorial.
Ils sont nommés par les DAAC à partir de la rentrée 2020.

ADAGE

Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle. Elle est mise en place en 2020 et devient un outil incontournable du pilotage de l'EAC au niveau national.

PTEAC

Pôle Territorial d'Education Artistique et Culturelle. Ces pôles n'existent que dans l'académie de Lyon. Ils ont pour mission de soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle en développant les jumelages entre une ou des structures culturelles et les établissements scolaires de proximité.

CTEAC

Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle. Ces conventions sont signées localement en partenariat avec les collectivités territoriales et la DRAC.

PREAC

Pôle Régional pour l'Education Artistique et Culturelle. Ils sont 7 dans l'académie et ont pour mission de créer des passerelles entre les pratiques artistiques et le monde de l'école (formations, outils et documentation...)

DSDEN

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. La DSDEN représente le ministère de l'Éducation nationale au niveau du département. Elle est dirigée par le DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) et garantit l'unité et la cohérence de la politique éducative nationale tout en s'adaptant aux besoins éducatifs particuliers du département.

IA-IPR

Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional. Il supervise l'enseignement d'une discipline sur l'académie.

IEN

Inspecteur de l'Education Nationale. Il est chargé du suivi des enseignants du premier degré.

CPC - CPD

Conseiller pédagogique départemental et Conseiller pédagogique de circonscription. Il est le relais de l'IEN sur une zone précise, éventuellement sur un domaine particulier.

ARCIS

Association pour la Rencontre des Choristes et Instrumentistes du Second degré. Association placée sous l'autorité pédagogique de l'IA-IPR éducation musicale et chant choral, soutenue par la DAAC et affiliée à la Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS <http://www.fncs.fr/>).

DRAC

Direction Régionale des affaires culturelles
(Ministère de la Culture)